



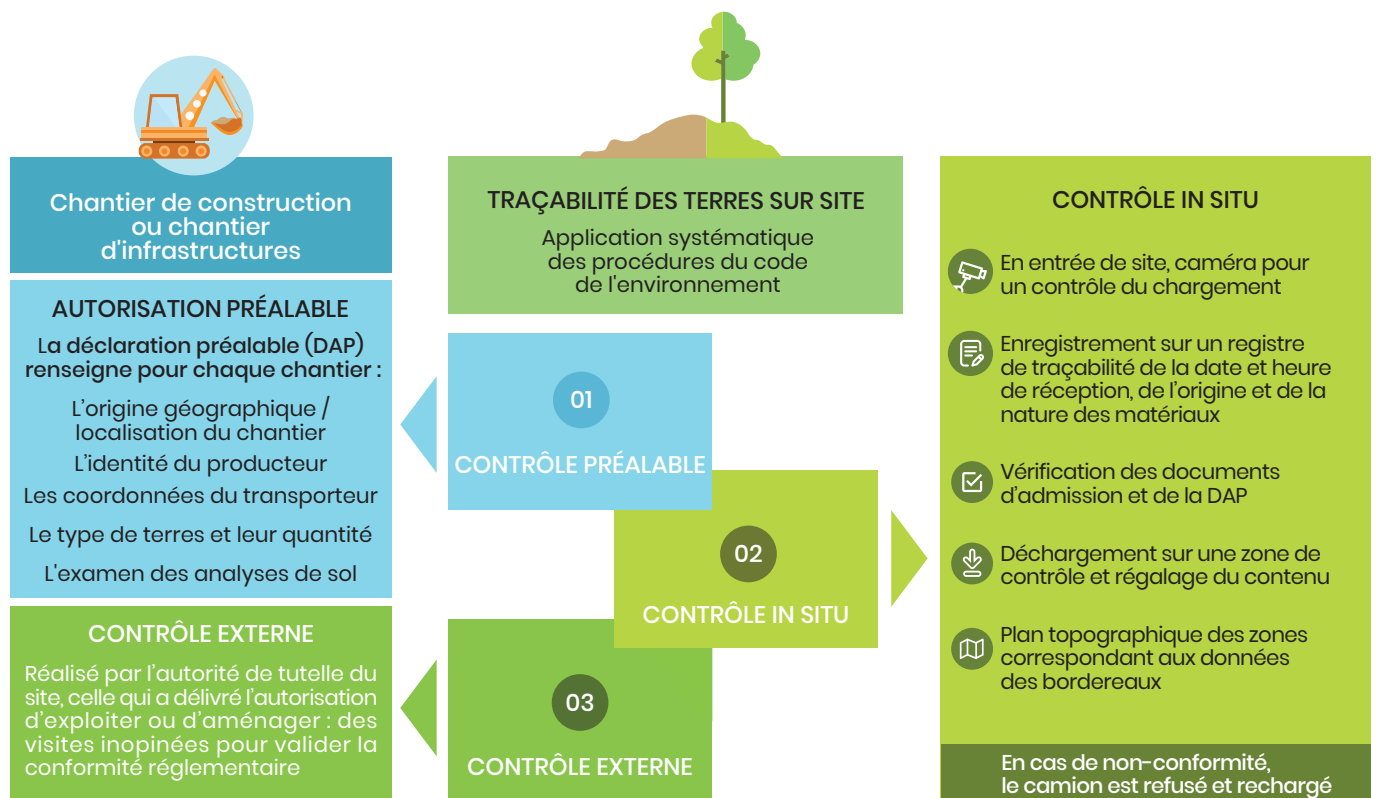
Qu'est-ce qu'un matériau inerte ?

Il s'agit de terres et de matériaux qui ne subissent pas de modification physique, chimique ou biologique.

Les matériaux inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine (*Directive 1999/31/CE du 26 avril 1999 – JOCE du 16 juillet 1999*).

La traçabilité, un enjeu majeur de la gestion des terres

Contrôle préalable, contrôle in situ, contrôle externe : 3 niveaux de contrôles sont appliqués aux terres inertes utilisées sur nos sites. L'expertise d'ECT permet d'assurer à nos clients du BTP comme aux collectivités et à leurs administrés une mise en œuvre efficace des analyses, des diagnostics et de la traçabilité des terres.



Quels matériaux acceptons-nous sur les sites ?

CODE DÉCHET	DESCRIPTION
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses
20 02 02	Terres et pierres
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses
17 01 02	Briques
17 01 03	Tuiles et céramiques
17 01 01	Béton, roche



Remblai parisien



Remblai parisien



Remblai parisien



Marnes grises



Marnes humides



Marnes bleues



Marnes bleues et sable



Marnes humides



Marno-calcaire

- REMBLAI PARISIEN**
- ARGILE ET MARNE**
- SABLON ET LIMON**
- DÉMOLITION**
- TERRE DE TUNNELIER**



Sablon mélangé



Sablon et cailloux



Sablon



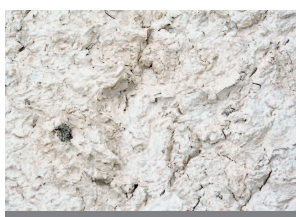
Sablon et marno-calcaire



Limon



Gravats et céramique



Terre de tunnelier



Terre de tunnelier avec des traces d'argile



Brique et béton

Ci-contre, prises de vue du chargement des camions se présentant sur le site ECT de Villeneuve-sous-Dammartin (77) dans la matinée du 25 octobre 2018.